



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 191-2024

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°191-2024 suivante :

Nature et effet : Régulariser les implantations suivantes :

- L'implantation du bâtiment abritant le restaurant/station-service à une distance de 5,33 mètres de l'emprise de la rue, alors que la réglementation municipale exige un minimum de 9 mètres, soit une dérogation de 3,67 mètres;
- L'implantation du bâtiment abritant le motel à une distance de 1,81 mètre de la limite latérale sud du terrain, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 4 mètres, soit une dérogation de 2,19 mètres;
- L'implantation de deux enseignes à des distances respectives de 1,23 mètre et 1,74 mètre de l'emprise de la rue, alors que la réglementation municipale exige un minimum de 4 mètres, soit des dérogations de 2,77 mètres et 2,26 mètres;
- L'implantation des pompes à essence à des distances respectives de 4,62 mètres et 4,58 mètres de l'emprise de la rue, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres, soit des dérogations de 1,38 mètre et 1,42 mètre.
- L'implantation de la dalle de béton couverte à une distance de 1,27 mètre de l'emprise de la rue, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 2 mètres, soit une dérogation de 0,73m.

Identification du site concerné : Lot 5 493 183 correspondant à une propriété située au 1773-1781, route 169 à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi le lundi, le 8 avril 2024, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 18 mars 2024.


Le Greffier,
Mario Bouchard